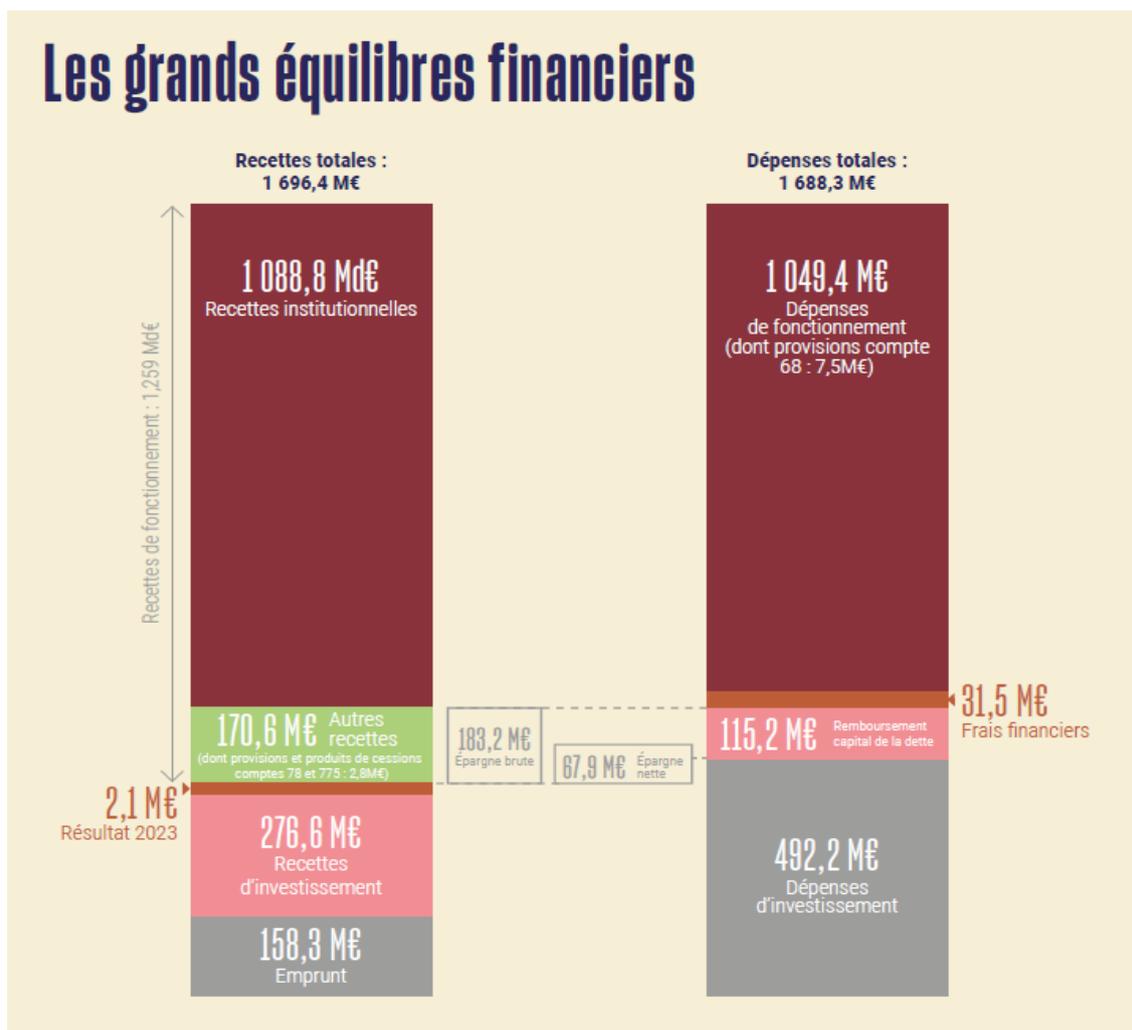


Le budget de la Région Centre-Val de Loire est élaboré dans le cadre d'une procédure budgétaire annuelle ponctuée par des étapes successives :

1. le **débat d'orientations budgétaires**. Il fait l'objet d'un vote (octobre N-1) ;
2. le **budget primitif** est voté après avis du Conseil économique, social et environnemental régional (décembre N-1) ;
3. des modifications sont susceptibles d'être apportées au budget en adoptant un **budget supplémentaire** (juin N) ou une **décision modificative** (octobre N) ;
4. le compte administratif, qui rend compte de l'exécution du budget, est adopté l'année suivante (juin N+1 au moment du vote du budget supplémentaire).

Le budget de la Région Centre-Val de Loire comprend des dépenses (charges de fonctionnement, dépenses d'intervention sur les politiques régionales, remboursements liés à la dette) ainsi que des recettes (fiscalité directe et indirecte, dotations de l'Etat, fonds européens, autres recettes).

En synthèse, les grands équilibres du compte administratif 2024 :



✓ **Les interventions régionales toujours ciblées vers les besoins du territoire**

Les dépenses d'interventions régionales s'élèvent à 456,3 M€ en investissement (fonds européens compris) et 910,7 M€ en fonctionnement, soit 1,367 Md€ au total. Elles représentent 81 % des dépenses de la Région, le reste regroupant les frais d'administration générale (personnel et frais généraux du siège, reversement de CVAE aux départements) et le service de la dette avec une année 2024 marquée notamment par un pic de remboursement de capital du portage réalisé par la Région des rames TET soit 58,8 M€ sur un montant total de 115,2 M€.

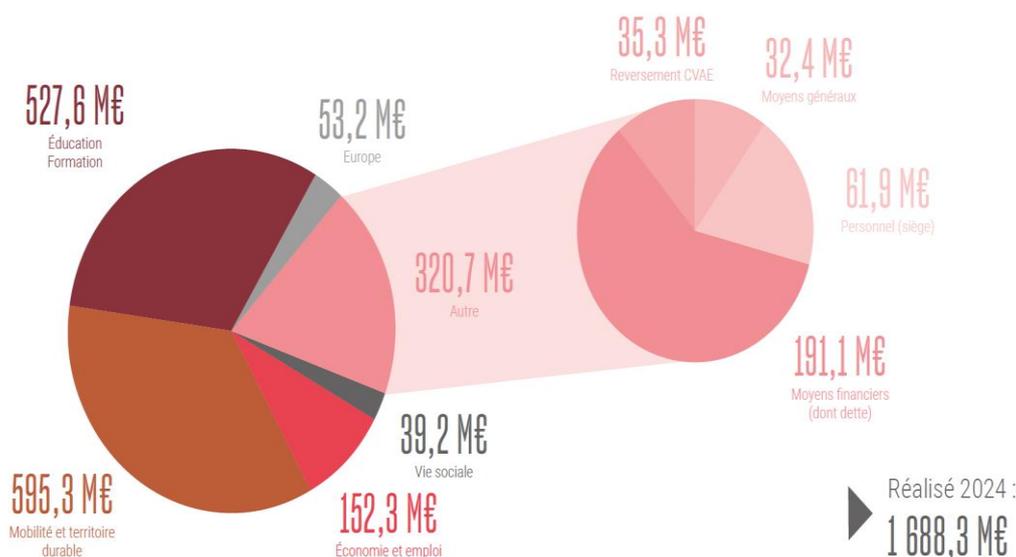
Le compte administratif 2024 présente une réalisation à hauteur de 89 % des dépenses votées : il atteint 95,2 % en fonctionnement et 80,4 % en investissement.

En 2024, le montant total des dépenses s'élève à 1 688 M€.

Le niveau de l'investissement est resté très élevé avec plus de 460 M€ hors gestion de la dette avec un poste transports qui se maintient au premier rang soit près d'un quart du montant global de la section d'investissement. Suivent les investissements dans les lycées avec une dépense totale de 93 M€ dont 78 M€ sur le patrimoine éducatif et ceux relatifs au domaine économique et agricole dont le montant sur 2024 se chiffre à près de 80 M€ (dont Fonds Européens).

Au niveau du fonctionnement, les dépenses liées à la Formation Professionnelle ainsi que celles relevant des Formations sanitaires et Sociales restent soutenues comme celles relevant de la Culture et du Sport avec une participation de la Région à la dynamique olympique et paralympique.

✓ **Répartition des dépenses régionales (fonctionnement + investissement)**



✓ Les ressources dépendantes du dynamisme contraint de la TVA

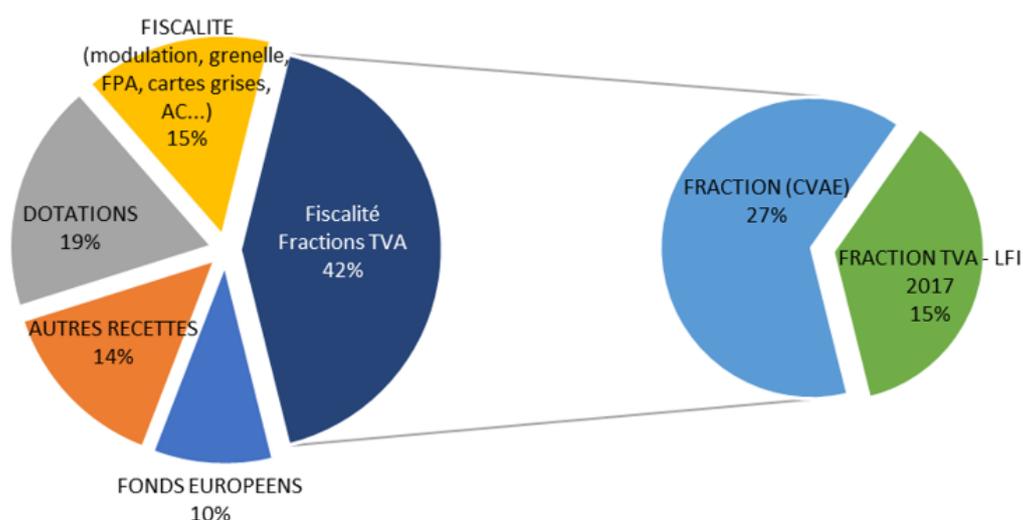
Les ressources financières de la Région Centre-Val de Loire ont diminué de 4,7 M€ (hors emprunt et réaménagement de la dette) au cours de l'année 2024 par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement aux recettes des politiques (-1,6 M€). Malgré ces diminutions, les recettes institutionnelles ont augmenté de 18,7 M€. Cette hausse est corrélée au changement de tarification de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation (+13,5 M€) ainsi qu'aux ressources liées aux compensations versées via les produits des accises sur les énergies (TICPE Compensation/Autres) notamment dans le cadre des mesures en faveur des formations sanitaires et sociales (+2,5 M€) et de l'évolution de la part attribuée pour le financement de nouvelles places en institut de formation en soins infirmiers (IFSI), conformément au Protocole Etat-Régions signé (+3,6 M€).

De plus, le produit de la dotation générale de décentralisation (DGD), intègre depuis 2024, dans le cadre d'un transfert de charge nouvelle, au titre du rôle d'autorité organisatrice des transports de la Région, un ajustement provisionnel de la compensation liée à la mise en œuvre des tarifs réduits des services de transport ferroviaire de voyageurs accordés aux militaires, à leurs familles et à leurs ayants cause (+2,6 M€). Quant à la TVA (part CVAE et part ex-DGF), principale ressource de la collectivité (636 M€) qui représente 56% des recettes institutionnelles, celle-ci a légèrement évolué au même rythme que la croissance économique (+2,6 M€) mais dans une proportion beaucoup plus faible qu'annoncé par l'Etat.

A contrario, suite à la réforme de l'apprentissage de 2018 entrée en vigueur en 2020, la Région Centre-Val de Loire perçoit annuellement, de France Compétences, une contribution dont l'Etat a unilatéralement diminué de 2,5 M€ le montant en cours d'année 2024 (-36%).

Enfin, le produit du FCTVA a légèrement diminué de 3,7 M€ au vu des dépenses d'investissements réalisés dans les lycées en 2023.

Répartition globale des ressources régionales 2024 (fonctionnement + investissement) Soit 1 694,3 M€ (hors reprise du résultat 2023)



Par ailleurs, le résultat constaté sur 2023 et donc à reprendre sur 2024 est de 2,1 M€.

✓ **Une baisse amorcée sur les taux d'intérêts dans un marché toujours volatile**

L'année 2024 a amorcé une diminution des taux directeurs de la BCE après deux années de hausse pour combattre l'inflation. De ce fait, la Région a opéré une diminution de sa part d'encours à taux fixe vers des index révisables de manière à capter cette baisse et à orienter son stock de dette vers les indices les mieux-disants. Dans la continuité des exercices précédents, elle a également tiré parti de ses enveloppes bancaires et obligataires dans un objectif de maîtrise de son profil d'amortissement.

S'agissant du financement des investissements, l'emprunt 2024 s'établit à 158,383 M€ et a été mobilisé par le mix bancaire-obligataire suivant :

- 60 M€ en obligataire (spread moyen 0,393%) :

| Référence | CRD | Fin | Indice |
|-----------|-------------------|------------|------------------------|
| 2024-01 | 10 000 000,00 EUR | 06/06/2033 | EURIBOR 3 mois + 0,63% |
| 2024-02 | 10 000 000,00 EUR | 11/06/2035 | TAUX FIXE 3,514% |
| 2024-03 | 10 000 000,00 EUR | 11/06/2036 | TAUX FIXE 3,566% |
| 2024-04 | 10 000 000,00 EUR | 03/02/2027 | TAUX FIXE 2,812 % |
| 2024-05 | 10 000 000,00 EUR | 07/10/2026 | EURIBOR 3 mois + 0,35% |
| 2024-06 | 10 000 000,00 EUR | 08/01/2029 | EURIBOR 3 mois + 0,50% |

Le besoin a été complété par des mobilisation sur des conventions bancaires pour un montant de 98,3 M€ :

- Deux mobilisations ont été réalisées sur le contrat signé en décembre 2024 avec la Banque des Territoires pour financer la thématique Matériels ferroviaires. La première de 14,861 M€ (durée d'amortissement 40 ans), la seconde de 18,522 M€ (durée d'amortissement 20 ans). Les deux lignes ont été positionnées sur un index LIVRET A + 0,40 %.
- 30 M€ ont été mobilisés sur le contrat BEI signé en octobre 2023 et positionnés sur une première phase de 4 ans (durée totale de la tranche = 25 ans) sur EURIBOR 3 mois + 0,579 %. A l'issue de cette première phase, la Région pourra librement et gratuitement choisir un nouveau positionnement de cet encours en taux fixe ou renouveler sur EURIBOR, les conditions de marchés seront celles du moment de la nouvelle fixation.
- 15 M€ ont été mobilisés sur un contrat signé avec CACIB sur la fin d'année 2024 : une tranche de 5 M€ a été réalisée sur EURIBOR 3 Mois + 1,22 % et 10 M€ ont été placé sur phase revolving en EURIBOR 3 MOIS + 1,08 %.

Dans la même logique de souplesse, 20 M€ ont été mobilisés en phase revolving sur un contrat signé en juillet 2024 avec La Banque Postale sur €ster + 0,86 %.

Les 30 M€ de revolving ont pu être remboursés en tout début d'année 2025 pour en économiser les frais financiers sur l'exercice 2025.

L'encours de dette au « sens réglementaire » s'établit au 31/12/2024 à 1,207 Md€ (dont encours du contrat de performance énergétique : 2,4 M€ et portage TET 22,5 M€). Hors TET, la dette régionale s'établit à 1,185 M€. En comptabilisant les engagements financiers relatifs aux crédits-baux ferroviaires, l'encours de dette défini « au sens large » se positionne à 1,407 Md€.

Le taux moyen de la dette réglementaire s'établit à 2,37 % au 31/12/2024.

Budget primitif : Voté par l'assemblée délibérante, c'est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la Région. Il est divisé en deux sections : le fonctionnement et l'investissement. Il est voté par fonction, c'est-à-dire avec une présentation par grands domaines de compétences.

Capacité de désendettement : la durée, en nombre d'années dont a besoin une collectivité pour rembourser la totalité de sa dette en supposant qu'elle y consacre toute son épargne brute.

Compte administratif : document qui rend compte de l'exécution du budget de l'exercice précédent au regard des recettes et des dépenses prévues et autorisées par l'assemblée délibérante. Il fait apparaître le résultat de fin d'année.

Contrat de Performance Energétique (CPE) : contrat de partenariat permettant à la Région de confier à son titulaire une mission globale de conception, rénovation, financement, maintenance et exploitation sur 18 lycées régionaux. Le titulaire s'engage contractuellement sur la réalisation d'économies d'énergie, la Région payant des loyers sur la durée du contrat.

Dépenses d'investissement : recouvrent les opérations de construction, d'équipement, d'acquisitions et de travaux d'infrastructures ainsi que le remboursement en capital de la dette.

Épargne brute (ou autofinancement) : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert à financer les dépenses d'investissement et le remboursement de la dette en capital.

Épargne réelle : épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette.

Recettes de fonctionnement : comprennent les impôts directs et indirects, des dotations de l'État, les ressources propres de la collectivité et des produits financiers.

Recettes d'investissement : comprennent des dotations et subventions de l'État, des concours d'autres collectivités, des ressources affectées ainsi que des emprunts.

TET : Trains d'équilibre du territoire